



DÉCISION N° 2025-044

ANIMATION DU MARCHÉ DE NOËL

Service Pôle Citoyen

PETIT TRAIN

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU le contrat de prestation entre la société « Société Française d'Attelage de Publicité et d'Animation située 37 rue de Bonnières, 78270 LA-VILLENEUVE-EN-CHEVRIE et la ville de VILLIERS-SUR-ORGE ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de proposer un parcours en « petit train » pour faire découvrir la ville pendant le marché de Noël ;

DÉCIDEArticle 1 :**D'APPROUVER** le contrat de prestation pour une animation « petit train » le samedi 6 décembre 2025 de 10h à 18h à l'espace Colette situé 10 rue des Rios.Article 2 :**DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.Article 3 :**DE PAYER** les dépenses sur le chapitre 011 du budget.Article 4 :**DE PRÉCISER** que le montant du présent contrat s'élève à 1039.01 € TTC.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 21 juillet 2025

Pour le Maire empêché,

Micheline PROVOTAL, 3^{ème} adjointe